

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
Date de la première parution: 10/04/2016

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom commercial : NOROX[®]MEKP-925

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : United Initiators, Inc.

Adresse : 555 Garden Street
Elyria OH 44035 USA

United Initiators Canada Ltd.
2147 PG Pulp Mill Road
Prince George, BC-V2N 2S6 CANADA

Téléphone : +1-440-323-3112

Fac-similé : +1-440-323-2659

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC États-Unis (24h): +1-800-424-9300
CHEMTREC MONDE (24h): +1-703-527-3887
CANUTEC (24h): 1-613-996-6666

En cas d'incident au transport : TERRAPURE Service d'intervention d'urgence (24h):
1-800-567-7455

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : cs-initiators.nafta@united-in.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Durcisseur

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 4

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
Date de la première parution: 10/04/2016

Peroxydes organiques : Type D
Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4
Corrosion de la peau : Catégorie 1
Dommages oculaires graves : Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 2

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.
Ne pas fumer.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/30/2021
3.2	04/24/2024	600000000112	Date de la première parution: 10/04/2016

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

Entreposage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P405 Garder sous clef.

P410 Protéger du rayonnement solaire.

P411 Stocker à une température ne dépassant pas < 100 °F/ < 38 °C.

P420 Stocker séparément.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
Date de la première parution: 10/04/2016

Nature chimique : Peroxyde organique
Mélange liquide

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
phtalate de diméthyle	phtalate de diméthyle	131-11-3	$\geq 40 - < 45$ *
Butanone-2, peroxyde	Butanone-2, peroxyde	1338-23-4	$\geq 30 - < 35$ *
Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	6846-50-0	$\geq 20 - < 25$ *
Butanone	Butanone	78-93-3	$\geq 1 - < 5$ *
Eau oxygénée	Eau oxygénée	7722-84-1	$\geq 1 - < 5$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Appeler immédiatement un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.
- En cas d'inhalation : Administrer de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire ou de cyanose.
Appeler immédiatement un médecin.
Si la personne respire, l'amener à l'air frais.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
L'inhalation d'aérosols peut provoquer une brûlure des voies respiratoires par acide.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX® MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
Date de la première parution: 10/04/2016

- appeler un médecin.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
- En cas de contact avec la peau : Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les corrosions cutanées non traitées donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
- En cas de contact avec les yeux : L'aspersion des yeux, même par de petites quantités, suffit à provoquer des lésions irréversibles et la cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
NE PAS faire vomir.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
Provoque de graves lésions des yeux.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Provoque de graves brûlures.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/30/2021
3.2	04/24/2024	600000000112	Date de la première parution: 10/04/2016

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. L'émission possible de produits gazeux de décomposition peut entraîner une accumulation de pression dangereuse. Éviter le confinement. Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent auto-enflammer. Le produit se consume violemment. La distance de retour de flamme peut être considérable. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie. Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection. Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'allumage. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
Date de la première parution: 10/04/2016

relatives à l'élimination".

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.
Nettoyer immédiatement les déversements.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.
Absorber avec un absorbant inerte.
Isoler les déchets et ne pas les réutiliser.
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions.
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Tenir à l'écart des matières combustibles.
Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Protéger de toute contamination.
Ne pas avaler.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/30/2021
3.2	04/24/2024	600000000112	Date de la première parution: 10/04/2016

Éviter la formation d'aérosols.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été retiré.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Éviter le confinement.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.
Ne pas fumer.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Se laver à fond après manipulation.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Conditions de stockage sûres : Garder dans le contenant original.
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Entreposer dans un endroit frais.
Conserver dans un endroit bien ventilé.
Une contamination peut provoquer une augmentation dangereuse de la pression - des récipients fermés peuvent rompre.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
Éviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de désagrégation!
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Matières à éviter : Tenir à l'écart des matières combustibles.
Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.

Température d'entreposage recommandée : < 38 °C

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX® MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
 Date de la première parution: 10/04/2016

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
phtalate de diméthyle	131-11-3	TWA	5 mg/m ³	CA AB OEL
			5 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP	5 mg/m ³	CA QC OEL
Butanone-2, peroxyde	1338-23-4	TWA	5 mg/m ³	ACGIH
		(c)	0.2 ppm 1.4 mg/m ³	CA AB OEL
		C	0.2 ppm	CA BC OEL
		P	0.2 ppm 1.5 mg/m ³	CA QC OEL
		C	0.2 ppm	ACGIH
Butanone	78-93-3	TWA	200 ppm 590 mg/m ³	CA AB OEL
			300 ppm 885 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL	300 ppm 885 mg/m ³	CA AB OEL
			50 ppm	CA BC OEL
			100 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm 150 mg/m ³	CA QC OEL
			100 ppm 300 mg/m ³	CA QC OEL
		VECD	100 ppm 300 mg/m ³	CA QC OEL
			200 ppm	ACGIH
			300 ppm	ACGIH
Eau oxygénée	7722-84-1	TWA	1 ppm 1.4 mg/m ³	CA AB OEL
			1 ppm	CA BC OEL
		VEMP	1 ppm	CA QC OEL
		TWA	1 ppm	ACGIH

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
Butanone	78-93-3	Méthyle éthyle cétone (butanone) (MEK)	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	2 mg/l	ACGIH BEI

Mesures d'ordre technique : Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX® MEKP-925

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/30/2021
3.2	04/24/2024	600000000112	Date de la première parution: 10/04/2016

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Filtre de type : Filtre ABEK
- Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.
- Protection des mains
- Matériau : butylcaoutchouc
- Délai de rupture : 480 min
- Épaisseur du gant : 0.5 mm
- Matériau : Caoutchouc nitrile
- Délai de rupture : < 30 min
- Épaisseur du gant : 0.4 mm
- Remarques : Les données concernant le temps de pénétration/la résistance du matériel sont des valeurs standard! Le temps de pénétration exact et la résistance exacte du matériel seront obtenus du fournisseur des gants de protection. Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
- Protection des yeux : S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail. Veuillez suivre toutes les exigences locales et nationales en vigueur lors du choix des mesures de protection pour un lieu de travail donné. Il faut toujours porter une protection oculaire lorsque le risque d'un contact accidentel du produit avec les yeux ne peut être exclu. Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.
- Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel local d'exposition. D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cuta-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/30/2021
3.2	04/24/2024	600000000112	Date de la première parution: 10/04/2016

- nées.
Portez au besoin :
Tenue de protection antistatique ignifuge.
- Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné selon le taux de concentration et la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : légère
- pH : Donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Décomposition: Se décompose sous son point d'ébullition.
- Point d'éclair : 76 °C
- Taux d'évaporation : Donnée non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
Date de la première parution: 10/04/2016

/ Limite d'inflammabilité inférieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : > 1

Densité : 1.1 g/cm³

Solubilité

Solubilité dans l'eau : soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Donnée non disponible

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) : 60 °C
SADT-Self Accelerating Decomposition Temperature. Lowest temperature at which the tested package size will undergo a self-accelerating decomposition reaction.

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : non établi(e)

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
Peroxyde organique

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition dans les conditions normales d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses : Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Protéger de toute contamination.
Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
Date de la première parution: 10/04/2016

TDAA.
Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter le confinement.

Produits incompatibles : Accélérateur, acides et bases puissants, (sels de) métal lourd, réducteur

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxique

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1,404 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 4.29 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

phtalate de diméthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : (Rat): > 10.4 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 12,000 mg/kg

Butanone-2, peroxyde:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg
Méthode: Jugement d'expert

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1.5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Jugement d'expert
Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
Date de la première parution: 10/04/2016

après une inhalation à court terme.

Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: 2,500 mg/kg
Méthode: Jugement d'expert

Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Jugement d'expert
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : LCLo (Rat): > 0.12 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Jugement d'expert
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Cobaye): > 2,000 mg/kg
Méthode: Jugement d'expert
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Butanone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,193 mg/kg
Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Remarques: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Eau oxygénée:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 431 mg/kg
Méthode: Jugement d'expert
Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1.5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique après une inhalation à court terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX® MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
Date de la première parution: 10/04/2016

Remarques: Basé sur la classification harmonisée de la réglementation de l'UE 1272/2008, Annexe VI

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 9,200 mg/kg
Remarques: Aucun effet nocif n'a été observé lors de tests de toxicité aiguë.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

phtalate de diméthyle:

Espèce : Lapin
Méthode : Test de Draize
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Butanone-2, peroxyde:

Espèce : Lapin
Résultat : Provoque des brûlures.

Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Espèce : Cobaye
Durée d'exposition : 24 h
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Butanone:

Espèce : Lapin
Évaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Eau oxygénée:

Résultat : Corrosif après 3 minutes ou moins d'exposition

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
Date de la première parution: 10/04/2016

Composants:

phtalate de diméthyle:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Butanone-2, peroxyde:

Résultat : Des effets irréversibles aux yeux

Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Durée d'exposition : 24 h

Butanone:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Eau oxygénée:

Résultat : Des effets irréversibles aux yeux
Remarques : Peroxyde d'hydrogène, 35%

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

phtalate de diméthyle:

Espèce : Souris
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Butanone-2, peroxyde:

Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Évaluation : Nocif en cas d'ingestion., Nocif par inhalation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
Date de la première parution: 10/04/2016

Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Espèce : Cobaye
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Butanone:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

phtalate de diméthyle:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique
Espèce: Rat
Voie d'application: Intrapéritonéal
Résultat: négatif

Type d'essai: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif

Butanone-2, peroxyde:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
Date de la première parution: 10/04/2016

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-
fère, in vitro
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de Ames
Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, B.13/14
(test d'Ames)
Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif

Butanone:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris
Voie d'application: Intrapéritonéal
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif

Eau oxygénée:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
positif
Remarques: L'information donnée provient d'oeuvres de réf-
érences et de la littérature.

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: positif
Remarques: L'information donnée provient d'oeuvres de réf-
érences et de la littérature.

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de
mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: Peroxyde d'hydrogène, 35%

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
Date de la première parution: 10/04/2016

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Cancérogénécité

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

phtalate de diméthyle:

Espèce : Rat
Voie d'application : Contact avec la peau
Méthode : Directives du test 451 de l'OECD
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Butanone-2, peroxyde:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Eau oxygénée:

Cancérogénécité - Évaluation : La classification de la cancérogénécité n'est pas possible à partir des données actuelles.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Composants:

phtalate de diméthyle:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Voie d'application: par voie orale (gavage)
Méthode: Directives du test 440 de l'OECD
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 840 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 3,570 Poids corporel mg / kg
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Butanone-2, peroxyde:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Voie d'application: par voie orale (gavage)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
Méthode: Directives du test 421 de l'OECD
Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
Date de la première parution: 10/04/2016

Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus., Une certaine évidence d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, et/ou sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.

Butanone:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Voie d'application: par voie orale (eau potable)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 10,000 mg/l
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 10,000 mg/l
Méthode: Directives du test 416 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Espèce: Rat
Voie d'application: par voie orale (eau potable)
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 20,000 mg/l
Méthode: Directives du test 416 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Incidences sur le développement fœtal : Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Toxicité maternelle générale: NOAEC: env. 1,002 Poids corporel mg / kg
Térogénicité: NOAEC Parent: env. 1,002 Poids corporel mg / kg
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: négatif

Eau oxygénée:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Donnée non disponible

STOT - exposition unique

Non classifié à cause de données insuffisantes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
Date de la première parution: 10/04/2016

Composants:

Butanone:

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Eau oxygénée:

Organes cibles : Voies respiratoires
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

Eau oxygénée:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

phtalate de diméthyle:

Espèce : Rat
NOAEL : 770 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 16 w
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

Butanone-2, peroxyde:

Espèce : Rat
NOAEL : 200 mg/kg
Voie d'application : par voie orale (gavage)
Durée d'exposition : 28 d
Méthode : Directives du test 407 de l'OECD

Toxicité à dose répétée - Évaluation : Nocif en cas d'ingestion., Nocif par inhalation.

Eau oxygénée:

Espèce : Souris, femelle
NOAEL : 37 mg/kg
Voie d'application : par voie orale (eau potable)
Durée d'exposition : 90 d
Remarques : Peroxyde d'hydrogène, 35%

Espèce : Souris, mâles
NOAEL : 26 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/30/2021
3.2	04/24/2024	600000000112	Date de la première parution: 10/04/2016

Voie d'application : par voie orale (eau potable)
Durée d'exposition : 90
Remarques : Peroxyde d'hydrogène, 35%

Toxicité par aspiration

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

phtalate de diméthyle:

Aucune classification de toxicité par aspiration

Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Non classifié à cause de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour permettre une classification.

Eau oxygénée:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

phtalate de diméthyle:

Remarques : Donnée non disponible

Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

phtalate de diméthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 39 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 52 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
Date de la première parution: 10/04/2016

tiques

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 260 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 11 mg/l
Durée d'exposition: 102 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

LOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 24 mg/l
Durée d'exposition: 102 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 9.6 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

LOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 23 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les microorganismes : CE50: 4,100 mg/l
Durée d'exposition: 0.5 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Butanone-2, peroxyde:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppy)): 44.2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

NOEC (Poecilia reticulata (Guppy)): 18 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 39 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 26.7 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 5.6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 2.1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
Date de la première parution: 10/04/2016

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 48 mg/l
Durée d'exposition: 0.5 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Toxicité pour les poissons : NOEC (Poissons): ≥ 6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): ≥ 1.46 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Daphnia (Daphnie)): 0.7 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Chlorella pyrenoidosa): > 7.49 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : LOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.7 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Butanone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2,993 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 308 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 2,029 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (Pseudomonas putida): 1,150 mg/l
Durée d'exposition: 16 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
Date de la première parution: 10/04/2016

Méthode: DIN 38 412 Part 8

Eau oxygénée:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 16.4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia pulex (Puce d'eau)): 2.4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 1.38 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0.63 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.63 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistance et dégradabilité

Composants:

phtalate de diméthyle:

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Directives du test 301E de l'OECD

Butanone-2, peroxyde:

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Directives du test 301D de l'OECD

Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

- Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directives du test 301B de l'OECD

Butanone:

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Directives du test 301D de l'OECD

Eau oxygénée:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
Date de la première parution: 10/04/2016

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

phtalate de diméthyle:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 57
Méthode: Directives du test 305 de l'OECD

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.54

Butanone-2, peroxyde:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: < 0.3 (25 °C)

Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons
Coefficient de bioconcentration (BCF): 1.95

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 4.91 (25 °C)

Butanone:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 0.3 (40 °C)

Eau oxygénée:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.57 (20 °C)
Remarques: Les renseignements se rapportent au composé principal.
Calcul

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®] MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021
Date de la première parution: 10/04/2016

Composants:

phtalate de diméthyle:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
- Emballages contaminés : Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Nettoyer le récipient avec de l'eau.
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.
-

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlementations internationales

UNRTDG

- No. UN : UN 3105
Nom d'expédition : ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (METHYL ETHYL KETONE PEROXIDE(S))
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : 5.2
Dangereux pour l'environnement : non

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 3105
Nom d'expédition : Organic peroxide type D, liquid (Methyl ethyl ketone peroxide(s))
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat
Instructions de conditionnement : 570
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/30/2021
3.2	04/24/2024	600000000112	Date de la première parution: 10/04/2016

ment (avion cargo)
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 570

Code IMDG

No. UN : UN 3105
Nom d'expédition : ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (METHYL ETHYL KETONE PEROXIDE(S))
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : 5.2
EmS Code : F-J, S-R
Polluant marin : non

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3105
Nom d'expédition : PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDE(S) DE MÉTHYLÉTHYLÉTONE)
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 5.2
Code ERG : 145
Polluant marin : non

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : phtalate de diméthyle
Butanone

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI (TW) : En conformité avec les inventaires
TSCA (US) : Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA
AIIC (AU) : Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire, des obligations/restrictions réglementaires s'appliquent.
DSL (CA) : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste inté-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/30/2021
3.2	04/24/2024	600000000112	Date de la première parution: 10/04/2016

rieure des substances (LIS) canadienne

ENCS (JP)	:	En conformité avec les inventaires
ISHL (JP)	:	En conformité avec les inventaires
KECI (KR)	:	En conformité avec les inventaires
PICCS (PH)	:	En conformité avec les inventaires
IECSC (CN)	:	En conformité avec les inventaires
TECI (TH)	:	En conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Ces renseignements de sécurité s'appliquent également aux emballages vides qui peuvent encore contenir des résidus du produit.

Les dangers inscrits sur l'étiquette s'appliquent aussi aux résidus dans le récipient.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 04/24/2024

Format de la date : mm/jj/aaaa

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	:	ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX® MEKP-925

Version 3.2 Date de révision: 04/24/2024 Numéro de la FDS: 600000000112 Date de dernière parution: 06/30/2021 Date de la première parution: 10/04/2016

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	: Limite d'exposition à court terme
ACGIH / C	: Limite supérieure
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	: Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA AB OEL / (c)	: plafond de la limite d'exposition professionnelle
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	: limite d'exposition à court terme
CA BC OEL / C	: limite du plafond
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	: Valeur d'exposition de courte durée
CA QC OEL / P	: Plafond

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



NOROX[®]MEKP-925

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/30/2021
3.2	04/24/2024	600000000112	Date de la première parution: 10/04/2016

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F